

Fonctionnement de l'Association - Le Cub - Système d'Échange Local du Cubzaguais:

Le CUB, S.E.L. du Cubzaguais est une association de fait qui adopte les principes de la charte de SEL'idaire que vous trouverez en annexe :

*Le CUB est rattaché à l'association ILES de Haute Gironde en transition

Objectifs

Cette association a pour but de permettre, stimuler, développer les échanges de toute nature (services, biens, savoirs) entre les adhérents qui se dotent d'un réseau et d'une unité de compte appelée « CUB » dont l'organisation est précisée dans le fonctionnement interne qui suit. L'organisation de l'association se fait de manière démocratique et participative au moyen de structures transparentes et autogérées.

Composition

L'association se compose de personnes physiques et de personnes morales, qui partagent les buts de l'association et souhaitent participer aux échanges dans le respect des principes énoncés dans ce document qu'elles approuvent par signature.

Animation

L'association est animée par une équipe composée de 5 membres désignés chaque année par l'assemblée générale et chargée des tâches nécessaires au fonctionnement de l'association : représentation, trésorerie, accueil, carnet d'adresses, organisation des marchés (bourses d'échanges)... En cas de besoin (nouvelle tâche, vacance, partage de tâche), l'équipe peut s'adjoindre de nouveaux membres.

Pour 2017, l'équipe d'animation est composée des initiateurs du SEL : Fabrice Couteau, Monique Dalet, Marie-Laure Drillet, Véronique et Jean-Michel Savoie.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an. Elle comprend tous les adhérents actifs. Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises après recherche du consensus, ou à défaut à la majorité des voix des membres présents.

Toutes les fonctions sont bénévoles.

Les frais occasionnés par l'accomplissement d'une mission confiée par le Comité d'Animation ouvrent droit à une compensation en unité d'échange (Cub²).

Les services rendus au SEL peuvent être compensés par un crédit en Cub², sur demande des intéressés et après accord du Collectif.

Adhésion

L'adhésion à l'association est gratuite. On devient adhérent après s'être engagé au respect de la charte et du fonctionnement interne par signature. Le non-respect de cet engagement peut entraîner la radiation de l'adhérent, sur décision du collectif.

Responsabilité du S.E.L.

Dans les échanges le S.E.L. ne fournit aucune garantie quant à la qualité, les conditions ou la valeur des échanges. Sa responsabilité ne peut être recherchée dans tout ce qui concerne les services et échanges entre les membres.

Tout adhérent doit veiller à être couvert pour lui-même et sa famille par une assurance en responsabilité civile et contre les risques corporels.

Règles concernant les échanges

1. Chaque adhérent reçoit le catalogue des échanges qui permet de mettre en contact les «demandeurs» et les «offrants».
2. Chaque adhérent garde toute sa responsabilité et s'entoure de toutes les garanties pour que son activité soit conforme aux réglementations en vigueur, notamment en matière sociale et fiscale.
3. La déclaration des transactions susceptibles d'être imposées relève de la seule responsabilité des personnes impliquées dans ces transactions. Les frais d'imposition ou d'assurances afférents à un échange restent sous la seule responsabilité des personnes impliquées dans l'échange.
4. Le S.E.L. fournit par son bulletin régulier un échange d'informations Il enregistre et diffuse les offres et les demandes au profit des adhérents.
5. Le S.E.L. assure un système de comptes internes, à l'aide d'une unité de mesure dénommée le «Cub».
6. La valeur du Cub est définie par rapport à 1 minute d'activité.
7. Toute heure d'activité a la même valeur, 60 Cub².
8. Tous les comptes démarrent à 100 Cub².
9. Chaque membre dispose pour une année d'un «carnet d'échanges». Le groupe d'animation enregistre annuellement l'état des comptes individuels et réédite un nouveau carnet pour chaque adhérent en reportant le solde de l'année précédente.
10. A tout moment le solde du carnet d'échange d'un adhérent doit rester dans la fourchette de – 2500 à + 2500.
11. Les comptes individuels sont en auto-gestion, chacun des SEListes remplit son carnet au fur et à mesure des échanges. L'échange valorisé est signé sur ce carnet par la deuxième personne. Seul le titulaire d'un compte peut le gérer. Dans un souci de transparence tout membre peut consulter le compte d'un autre membre. Avant de quitter le SEL tout membre s'engage à ramener son compte à zéro.
12. Avant chaque échange il est important que les modalités soient clairement définies entre les adhérents. Des éventuels frais annexes peuvent être remboursés en euros (par exemple consommables, carburant.)
13. Tout membre peut refuser une proposition d'échange.
14. Ces échanges ne sont pas du travail dissimulé, il s'agit d'une entraide entre adhérents, pour des coups de main ponctuels, non répétitifs et de courte durée.

15. Les activités des groupes (ateliers, sorties, échanges de savoirs, loisirs) sont codifiées et validées par le groupe d'animation.

B.I.é. (Bourse locale d'échanges)

Une fois par mois a lieu une Bourse locale d'échange. C'est une demi-journée où les membres se retrouvent pour échanger des biens. C'est aussi une occasion de se rencontrer, de se connaître, prévoir de futurs échanges et prendre des décisions collectives sur la vie du SEL.

Elle est précédée par une permanence pour accueillir les nouveaux arrivants et leur expliquer le fonctionnement.

Révisions

Ce règlement peut être révisé sur demande d'un adhérent, après discussion et approbation en assemblée générale. Dans ce cas, tous les adhérents devront signer ce nouveau règlement pour continuer à faire partie de l'association

Annexe : Charte SEL'idaire

Affirmer : « le lien est plus important que le bien ».

Échanger dans le respect, l'intérêt mutuel et collectif, en développant des pratiques d'échanges. La valeur de ces échanges est basée sur le temps, exprimée en unités locales, de manière équitable, sans référence au système mercantile.

Révéler, reconnaître, valoriser et transmettre les savoirs, les savoir-faire et l'expérience par l'échange, la coopération, la solidarité, la réciprocité et le savoir-être.

Développer et expérimenter une vision transformatrice de la société, des pratiques démocratiques au sein des SEL par l'implication et la prise de responsabilités individuelle et collective.

S'inscrire dans une dynamique de prise de conscience de son impact sur l'environnement, éviter le gaspillage et la surconsommation.

Fonctionner en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques, des mouvements religieux ou sectaires et interdire tout prosélytisme en leur faveur.

Exclure tout propos et comportement discriminatoire.